## **NOTICE**

SUR

# MONTIGNY-L'ALLIER

DAR

#### M. DOUCHY

Instituteur à Brumetz.

Montigny-l'Allier est un village du canton de Neuilly-Saint-Front, placé sur la rive droite du ruisseau le Clignon, à 85 kilomètres au sud-ouest de Laon, 26 kilomètres nord-ouest de Château-Thierry, 17 kilomètres sud-ouest de Neuilly.

Population: 359 habitants en 1800, 391 en 1818, 461 en 1836, 431 en 1856, 470 en 1866, 436 en 1876 et 410 en 1881.

Superficie du territoire: 1,009 hectares dont 100 hectares environ de prés, marais et aunaies, 400 hectares de bois et le reste en terres labourables, propriétés bâties, jardins, chemins et cours d'eau.

La commune a défoncé, il y a une vingtaine d'années, ses 20 hectares de bois usagers; elle loue te terrain 347 francs. Elle possède encore, lieudit les Grands-Marais, 9 hectares de gros prés plantés de peupliers, dont la location d'herbe a rapporté jusqu'à 500 francs, mais ne produit plus que cent francs. Il faut ajouter à ces deux parcelles l'ancien pré du Saint, provenant du presbytère, et quelques places vagues improprement appelées sentiers, le tout également planté de peupliers et donnant 50 francs d'herbe.

Parlant de Montigny, M. Melleville se trompe en disant :

- « autrefois de la généralité de Soissons des bailliage et
- « élection de Crespy, diocèse de Soissons. »

Le timbre du registre de l'état-civil de 1676 porte : « présidial de Meaux, généralité de Paris, » et l'ancien Pouillé du diocèse s'exprime ainsi :

- « Montigny-l'Allier, paroisse de l'archidiaconé de France,
- « doyenné de Gandelu, conférences de Crouy, sur la petite
- « rivière de Clignon, à 15 lieues et demie de Paris, 5 et demie
- « de Meaux, 2 de La Ferté-Milon, une demie de Crouy.
- « Décimateurs, le commandeur de Moisy-le-Temple et le « curé.
  - « M. le duc de Gèvres est seigneur de Montigny.
  - « Le siège de la justice est à Crouy.
  - « Moisy fait partie du village de Montigny; il y a une
- « commanderie. C'était autrefois une communauté de Tem-
- « pliers qui a passé à l'ordre de Malte. M. le chevalier de
- « Nieuport en est commandeur et seigneur. Il a haute,
- « moyenne et basse justice. C'est un bailliage du report du
- « Châtelet de Paris.
  - « M. Aubry, notaire à Crouy, bailli.
  - « M. Brigot, procureur à fiscal.
  - « M. Bouquet, greffler.
  - « Généralité et coutume de Paris, élection de Meaux,
- « subdélégation de La Ferté-sous-Jouarre, grenier à sel de
- « La Ferté-Milon. Marché et mesure de Crouy. Mauvaises
- « terres. Beaucoup de marais qui produisent des chanvres.
- · Deux fermes, une à M. le duc de Gèvres et une à M. le
- « Commandeur.

- « Le curé va le jour de la Saint-Jean-Baptiste faire l'office
- « dans la commanderie qui est sous l'invocation de ce saint.
- « On voit encore à côté les restes d'un vieux château qu'ha-
- « bitaient les Templiers. Le château était fortissé et envi-
- ronné d'eau. » (Extrait des notes de M. Nusse.)

## **ÉTYMOLOGIE**

Le mot Montigny semble provenir de Mons ignis, montagne de feu. En effet, le noyau principal, la partie où se trouve l'église — qui n'est autre que le berceau de la localité — est bâtie dans une dépression de la colline formant un angle obtus, de sorte que les habitations reçoivent directement les vents du sud et sont protégées contre les vents du nord-ouest dits de giboulée, contre les vents du nord et même du nord-est. Cette position facilite la réflexion et la concentration des rayons solaires, d'où Mons ignis. Toute la commune est d'ailleurs abritée contre les vents froids par la chaîne de collines qui borde la vallée du Clignon.

Suivant M. Stanislas Prioux, on disait d'abord Montigny-le-Sec, Montigniacum siccum, ce qui est en rapport avec la nature de son terroir; puis Montigny-Russy, Montigniacum Russiacum. Je ne sais pas pourquoi Russy. Le mot l'Allier qui est de date plus récente pourrait être une corruption de hallier et avoir pour origine les bois qui couvraient une grande partie de son territoire. La transformation de l'h aspirée en h muette n'est pas rare à la campagne et de là à la suppression de l'h, il n'y a qu'un pas, surtout à l'époque où l'orthographe n'était guère fixée.

On a écrit Laillier pendant un temps, notamment sur le registre de 1682. Ce mot aurait également sa raison d'être, puisqu'il existe à Montigny une grande étendue de ces terrains marécageux, plantés d'aunes et de peupliers,

coupés de fossés qu'on continue à nommer hailleries ou ailleries.

#### **TOPOGRAPHIE**

Le terroir de Montigny touche à deux départements, Oise et Seine-et-Marne. Il est borné par les terres de Brumetz à l'est; le Clignon le sépare au sud des prairies de Vaux et de Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne); à l'ouest l'Ourcq lui sert de limite entre les terroirs de Neufchelles et de Mareuil-sur-Ourcq (Oise); les bois de Bourneville et de Chézy-en-Orxois ferment son enclave au nord. Le centre du village est à 0° 46' de longitude est et à 49° 6' 42" de latitude nord. La plus haute altitude est à 118 mètres. C'est sur Montigny que l'Ourcq et le Clignon quittent le canton de Neuilly-Saint-Front d'où il résulte que le point le plus bas du même canton se trouve au confluent de ces deux cours d'eau, à 58 mètres seulement audessus du niveau de la mer.

Les dépendances de Montigny-l'Allier sont la ferme de Cerfroid et la maison isolée de Guillouvray où est établi un équarrisseur. Le hameau de Moisy-le-Temple et le couvent de la Commanderie, servant aujourd'hui de ferme, ne peuvent plus être considérés comme des parties distinctes qu'au point de vue historique, puisque des maisons plus ou moins éloignées les unes des autres les unissent à Montigny et en font un tout de plus de deux kilomètres de long, terminé par un port sur le Clignon canalisé, port d'où l'on expédie à Paris les bois et les foins de la vallée du Clignon.

#### MOISY

La Commanderie de Moisy-le-Temple ne se composait d'abord que de son chef-lieu et du domaine de Brumetz. — (Notes de M. Nusse.)

Au XIIIº siècle, c'était simplement une communauté de chevaliers vivant en commun et acquittant le service divin.

— (Histoire de l'Église de Meaux, par Duplessis.)

Les Hospitaliers en ayant pris possession après les Templiers, y réunirent en 1357 la Commanderie de Sablonnière avec les membres qui en dépendaient, Nanteuil-lès-Meaux et Villers-le-Vast.

La Commanderie de Moisy, ainsi composée, fut à son tour supprimée en 1398 et réunie à celle du Temple à Paris, autrement dit du Grand Prieuré de France. Mais elle fut reconstituée en 1633.

Elle comprenait lors de cette réorganisation, outre son chef-lieu et le domaine de Brumetz, ce qui restait de l'ancienne Commanderie de Sablonnière. On y ajouta encore les maisons de Betz, de Bouligny, de Magny-Saint-Loup, de Montaigu, de Trilbaldou et celle de Saint-Jean à Meaux qu'on détacha de la Commanderie de Choisy-le-Temple.

Moisy possédait au xviº siècle pour la résidence du Commandeur un superbe château. C'était une véritable forteresse avec fossés et pont-levis. Au milieu de la cour d'honneur, on voyait une petite église dédiée d'abord à saint Christophe et ensuite à saint Jean-Baptiste. Près du château était la ferme et un peu plus loin un moulin banal sur la rivière du Clignon. Cette rivière appartenait à la Commanderie depuis le pont Poulain jusqu'à la rivière d'Ourcq.

Le Commandeur était seigneur de Moisy, grand décima-

teur et collateur de la cure de Montigny-l'Allier dont il avait le patronage.

La haute, moyenne et basse justice lui appartenait tant à Moisy que dans les deux localités voisines, la Chaussée et Froidefontaine. — (Notes de M. Nusse.)

En 1731, c'était, suivant Duplessis, un bénéfice affecté à un seul chevalier, de sorte qu'il pouvait être comparé à un prieuré simple de l'ordre de Saint-Benoît.

Le Commandeur de Moisy n'a pas toujours été décimateur de Montigny. Cela me paraît établi par le Pouillé et par une note du curé que je transcrirai plus loin (Registre de 1727).

Le fait suivant relevé par M. Nusse, montre jusqu'à quel point le Commandeur de Moisy tenait à ses droits de juridiction:

- « Vers l'an 1313 (1), un fermier du village de Montigny laissa échapper un taureau indompté. Cet animal, vaguant au hasard et furieux, rencontre un homme et le perce de ses cornes. Cet infortuné mourut quelques heures après de ses blessures. Charles, comte de Valois, était alors au château de Crépy. Il apprend ce funeste accident et sur ses ordres, le juge ordonne que l'animal soit appréhendé et que son procès lui soit fait. Il fut saisi effectivement. Les officiers du comte de Valois se transportèrent sur les lieux; on fit les informations d'usage: des témoins furent entendus pour constater la vérité et la nature du délit; et, sur leur déposition, l'animal furieux fut condamné à être pendu aux fourches patibulaires de Moisy-le-Temple, ce qui fut exécuté.
- « L'année suivante, il y eut appel à la requéte du procureur de l'hôpital de la ville de Moisy au parlement de la Chandeleur (?), de la sentence des officiers du comte, comme juges incompétents. Le procureur général de l'ordre des Templiers

<sup>(1)</sup> Ce devait être avant 1313, puisqu'alors l'ordre des Templiers venait d'être aboli.

dont il y avait alors une communauté à Moisy-le-Temple, intervint à la plainte pour cause de saisine et de nouvelleté contre les entreprises du comte de Valois. Le parlement, faisant droit sur la plainte, jugea l'appel bien relevé contre les officiers du comte qui n'avaient aucune juridiction sur le territoire de Moisy, et confirma la sentence en ce qu'elle prononçait que le taureau serait pendu aux fourches patibulaires et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuivit. »

Une parcelle de la ferme de la Commanderie porte encore le nom de pièce de la Justice. C'est probablement là que se trouvaient les fourches patibulaires dont il vient d'être parlé.

A la Révolution, le domaine de la Commanderie se composait d'environ 114 hectares de terres, prés et bois. Le premier acquéreur fut Edme Paris. Puis la propriété passa successivement entre les mains suivantes : 10 ventôse an XI, à Robert; 6 thermidor an XI, à la dame Liger, épouse divorcée de M. Germon père; à M. Germon fils par succession; 22 janvier, à M. Bourdon, tous de Paris. Par testament du 28 février 1836, M. Bourdon la légua pour les  $\frac{19}{30}$  à la ville de Mer (Loir-et-Cher), son pays natal, et pour les  $\frac{11}{30}$  au bureau de bienfaisance de la même ville. Elle appartient à M. le comte de Melun depuis le 25 mai 1866. Vingt-deux hectares environ en ont été distraits, notamment ce qui se trouvait sur les territoires voisins.

## FIEF

1476. Les Hospitaliers achètent d'Étienne et Adam de Vaux, écuyers, le fief de Roquemont, situé à Moisy, et se composant d'une maison avec des terres, près de la rivière du Clignon. Ce fief fut réuni au xvi• siècle au domaine de

Moisy. Il comptait alors 150 arpents de terre arable, 40 arpents de pré et un bois de 115 arpents, nommé le bois de l'Hôpital. — (Notes de M. Nusse.)

La maison de Madame veuve Demont, à Moisy, porte le nom de Château-Gaillard. Cette désignation de château nous fait supposer que cette habitation était la maison du flef, sinon la demeure ou le pied-à-terre des seigneurs de Montigny.

#### COMMANDEURS DE MOISY

1184. Pierre, frère du Temple prœceptor de Moisiaco.

## Sous les Hospitaliers.

- 1357. Jean de Bétancourt.
- 1370. Nicole Dandelo.
- 1375. Girard du Puis. (Il y a la ruelle du Puis.)
- 1388. Regnaut de Girenne, chevalier, grand prieur de France, qui réunit quelques années après la Commanderie de Moisy à celle du Temple, à Paris.

## Depuis le rétablissement de la Commanderie (1633).

- 1633. Le chevalier Jacques de Souvré, ambassadeur de l'ordre près la cour de France.
  - 1663. Le chevalier de Berrieux.
  - 1676. Le chevalier Charles d'Esbly.
- 1681. Le chevalier Eustache d'Avernes, procureur général du commun trésor de l'ordre, au grand prieuré de France.
  - 1694. Le chevalier Alexandre César Do.
  - 1708. Le chevalier Robert Lefebure de Caumartin.

- 1711. Le chevalier François Dauvet de Maretz.
- 1718. Le chevalier Jean-Jacques de Mesme, bailli, grand croix, ambassadeur de l'ordre près la cour de France.
- 1731. Le chevalier Philippe-Alexandre de Conflans, bailli, grand croix, brigadier des armes du roi.
- 1747. Le chevalier Adrien de Viéville de Vignacourt d'Orville.
- 1760. Le chevalier Antoine Denis d'Alsace d'Hénin-Liétard, comte de Hénin, bailli, grand croix.
- 1783. Le chevalier Charles-François-Ferdinand-Antoine Florent de Preudhomme d'Hailly de Nieuport.

#### LIEUXDITS SUR MONTIGNY ET MOISY

Nous ne relevons que les noms qui peuvent rappeler quelque souvenir historique. La Justice ou la Pierre plaideuse, les Sablons-Mineux, le pré de l'Isle, les Marchons, le clos de l'Église, sur Moreau, la Croix-des-Ermites, la Croix-Rouge (Templiers), le Doloir, la fontaine Blanche (Trinitaires), le pont Poulain, l'Orgueilleuse, le pont Madame, le Fond-du-Vast, le pont Monsieur, la ruelle du pont de M. de Gesvres, la ruelle du Puis (déjà citée), la Heularde, la Bahuchette, au-dessus du caveau ou le jardin Boton, le Général, la fontaine d'Amour, les Temples, le champ Robet, au Bordet, la Pierre-Baveuse, le fond de Méhon, le pré du Saint, la fontaine Campaine, le pré Saint-Brice, le clos de l'Enfer, le sentier du Paradis, la Bauche Gadée, le mont Huyot, la ruelle Saint-Thiébaut, le carrefour Saint-Antoine, le Château-Gaillard (maison déjà citée), Saint-Nicolas (maison Dubois-Hutin et autres, reliant Montigny et Moisy).

La Croix-des-Ermites. — Le lieudit la Croix-des-Ermites mérite d'être relevé. C'est en effet à cet endroit même que

saint Félix de Valois se présenta en 1194 à saint Jean de Matha qui le cherchait au milieu des vastes bois, dits de Gandelu, où le premier habitait un ermitage depuis quarante ans. La croix de pierre érigée pour perpétuer le souvenir de cette rencontre a été renouvelée en 1723. Le soubassement est formé de pierres meulières brutes cimentées sans art, comme le serait une fondation, ce qui permet de croire qu'une butte de terre formant calvaire a été enlevée pour niveler le terrain. Le piédestal est en pierre taillée; il porte sur chacune de ses faces la croix des Trinitaires et deux couronnes gravées : une couronne royale rappelant l'origine de Félix de Valois et une couronne de comte pour Jean de Matha. Le temps et les hommes ont respecté cette croix qui rappelle la fondation de l'ordre des Trinitaires. Elle est même encore l'objet d'une certaine vénération, ainsi que le prouvent les couronnes, les guirlandes, les bouquets, médailles, chapelets ou statuettes dont elle est toujours décorée.

## ÉGLISE

Pour la description de l'église, voir les Annales de la Société, page 119, année 1878. La cloche, qui pèse environ 800 kilogrammes, date de 1731. Il y en avait trois de plus avant la Révolution.

## REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL

Les registres de l'état-civil de Montigny-l'Allier ne datent que de 1676. On a enregistré trente-quatre actes, tandis que la moyenne des cinq dernières années n'est que de vingttrois. La commune aurait donc un peu perdu de son importance.

Nous avons relevé dans ces registres les particularités suivantes :

Parmi les noms des familles qui existent encore, nous avons remarqué: Guay, en 1676; Fallay, Vincent, Bouvrande, 1680; Boucher, 1680; Douy, 1686; Dubois, 1690.

1684. Il y a un parrain nommé Alexandre Dumas qui ne peut pas être parent du grand écrivain, mais qui a une signature distinguée.

1688, 25 février. Décès de Jean Galland, mary de Jeanne Le Coq en 4° nopce.

1709, 26 septembre. Le R. P. Jacques Blin, curé, a été enterré dans l'église de Montigny par Clément Véron qui signe prieur de *Cerfroy* capitalle de tout l'ordre, en présence de Réné Durand lequel signe supérieur de *Cerfroid*.

1726. Dimanche de Quasimodo, 1<sup>re</sup> communion de 15 enfants de 13 à 19 ans.

De 1720 à 1730 les registres contiennent de nombreuses notes et remarques d'un curé nommé Gentil. Nous avons copié celles qui nous ont paru intéressantes tant au point de vue de l'orthographe et des mœurs de l'époque, que du prix du blé, du vin, de la main-d'œuvre, à un siècle et demi de distance.

- « En 1721 les cordes des 4 cloches de l'église ont été faites
- « pour lesquelles ont contribués tous les habitants et même
- « par bonne volonté ceux de la Chaussée paroisse de Crouy.
  - « Au mois de mars de cette meme année j'ay curé sussigné
- « fait planter cent cinqs planssons à mon pré du Saint par la
- Postolle père et fils auxquels j'aie donné pour ce cent sold
- « ou il m'a faconné encore un cent et demy de fagots à vingt-
- « cinqs le cent, 13 bottes de lattes ou échalats. La moitié des
- « dits plansons pour n'être pas bien plantée est morts.
  - « Aud. mois et an j'ai planté environ un cent de sauvageons
- « poiriers et pommiers et mons. Rochart cy devant curé en

- « avait presque tout arracher ainsi que la vigne qui était
- « dans le clos. L'anné d'auparavant (il y croissait de fort
- « bon vin) je ne sais par quel caprice. J'aurais eu cette
- « année 1720 abondante douze piêces de bon vin. Après tout
- « Laus Deo. »
  - « L'année 1720 a été abondante en vin et celles de 1721,
- 1722, 1723 sans gelée et a cependant été fort cher 22 et
- « 25 écus la pièce; l'année suivante 1724 la récolte du vin a
- été très abondante valloit 30 livres, 33 livres, 36 livres la
- « pièce à Bonneil et à Montreuil 33 livres le plus cher, mais
- pas si bon qu'en 1720, le blé vaut 4 livres le pichet, largent
- « est remis à 4 livres l'écu.
- « L'année 1725 j'ai fait encore planter trente-cinq plansons
- « sur le bord de la rivière entre le pré des Religieux de
- « Raroy et moy au pré dit le Pré Bidet contenant 1/2 arpt à
- « différents endroits on ne peut manquer d'en mettre le plus
- « qu'on poura il y a assez de place. Mon successeur poura le
- « faire tout d'abord ce sera dans son intérêt j'en ai assez fait
- « déià et espère augmenter de plus en plus le revenu de
- « cette cure on m'en aura obligation ie le crois ainsi Deo « graas.
  - « 1725. Comme en effet les raisins ont demeuré et coulé en
- « fleurs et très petit verjus à cause de la longueur du froid et
- « des pluies depuis le mois d'auril jusqu'en octobre ce qui a
- « été cause qu'on a recueilly que très peu de vin ou plutôt de
- « verjus. Le vin vieux après cette mauvaise vendange a vallu
- « cent francs la pièce (1) sur la rivière de Marne mais cela
- « n'a pas duré a cause des mauvais temps continuels qui
- « empêchent les voitures d'aller et de la rareté de l'argent
- et de la cherté du bled le vieux surtout qui seul peut faire
- « du pain, car les grains nouveaux de cete dernière récolte
- « 1725 ont été germés sur pied et dans les champs on ne
- « peut ny en faire du pain ny en manger, il ne peut se
- « façonner (Horresco referens).
- (1) La jauge Marne contenait 180 litres environ.

- « Et ma fourniture de vin ne m'a couté qu'au prix de
- « 33 livres et 36 livres la pièce à Bonneil je l'ai fait soutirer
- « ce mois de décembre 1725 il se porte bien quoique les vins
- « de Bonneil passent pour n'être pas de garde plus d'un an.
- « Heureusement que j'ai fait ma fourniture de vin pour deux
- « ans me doutant bien qu'il y aurait du malheur aux vignes
- « après trois bonnes récoltes comme ci-devant. »

Et sans doute pour réparer un oubli : « La sécheresse a été

- « si grande depuis la my mars jusqu'à l'aoust de 1723 que la
- « terre n'a pas été seulement trempée d'un doit. Le bled et
- « le vin ont été assez abondants. ».
- « 24 mars 1727. Fète pour changement d'autel de la Sainte-
- « Vierge. Le Père Léonard Mascré prieur de Cerfroy, âgé
- « de 82 ans a prêché fort eloquemment. Le même Père a
- « presché ici la Passion le dimanche des Rameaux 6 d'avril
- « de la présente année 1727, avec applaudissements.
  - « En 1727 Monsieur le Commandeur Bailly de mesme
- « patron de cette église et gros décimateur en cete qualité a
- « fait rétablir la voute autour des cordes des cloches et y a
- « fait mettre des boîtes neuves à Montigny-l'Allier.
  - « Quoique ie dise le dit s' Commandeur gros décimateur,
- « il ne touche rien ici aux dixmes de Montigny il n'a que sur
- « Moisy et ou mes terres de la cure sont exceptées de tout
- « temps des dixmes.
  - « La nuit du samedi 19 octobre de la présente année 1727
- « il y eut un phénomène affreux pendant environ 4 heures.
- « Le ciel et la terre étaient en seu, les bois d'ici autour
- « paroissoient bruslés, depuis huit heures du soir jusqu'à
- « minuit ce qui épouvantait les plus intrépides qui croiait
- « estre à la fin du monde. Ce qui me donna occasion le len-
- « demain au prosne de faire à mes paroissians un petit dis-
- « cours d'environ d'une heure (pendant qu'ils étoient encore
- « épouvantés) touchant l'endurcissement des pêcheurs, qu'il
- « faudrait que Dieu fist paroistre de pareils prodiges pour les
- « toucher sans peut-être pour cela les convertir. Ce sont des
- « cœurs de Pharaon endurci qui ne se convertissent pas non

- « plus que ce roi, malgré les plaies dont ils sont frappés etc.
- « car dis-je si les débauches, les injustices, les impiétés se
- trouvaient suspendûs pendant le peu d'heures qu'il sanbloit
- « que le glaive flamboyant parroissoit estre prêt à décocher
- « sur nos têtes. Il n'est que trop à craindre que cette menace
- « ayant disparu, ces premiers mouvements d'une prochaine
- « pénitence ne se soient en même temps évanoüis, et qu'un
- « trop grand nombre de mauvais chrétiens et de pécheurs
- « incorrigibles n'aillent de nouveau se vautrer dans le bour-
- « bier de l'iniquité etc. pro ut spiritus dabat loqui dont ils
- « parurent tous très touchés.
  - « J'ai ouï dire que plusieurs personnes ont encore vue
- « depuis bien des fois cet même année ce même phénomène,
- « mais beaucoup moins grand et seulement à quelques en-
- « droits. »

#### « Gentil curé de Montigny-l'Allier. »

- « L'an mil sept cent vingt-neuf, la grosse cloche de cete
- « église de Montigny-l'Allier, qui étoit une des plus belle du
- pais pour le son harmonieux a été cassée par la faute du
- « nommé Lochon (vrai cochon plutôt) (sic), le jour de la
- « Notre Dame de Mars, pendant le Te Deum chanté à l'issue
- « de la Messe d'action de grâce de la 1<sup>re</sup> communion de vingt
- « et un enfant de cete parroisse. Gentil. »
  - « Elle a été refondue en 1731 et bénite par le R. Père Félix
- · le Clerc Prieur de Cerfroy que j'ay prié de faire cete céré-
- « monie accompagné du Frère Fursi Billot diacre la 1<sup>re</sup>
- « semaine de carême en 1733. Le son n'en est pas si beau
- qu'il étoit. Gentil curé. »

C'est la cloche actuelle.

- « En la même année 1729, le mardy 17 may principalement
- « (outre guelque jours d'auparavant) à dix heures du matin
- r pendant au plus un demi quart d'heure, la grelle a fait un

- « dégast considérable dans cete paroisse et aux environs aux
- « fruits et aux vignes. Les pluies continuelles depuis la
- « semaine sainte jusqu'après l'août ont aussi causé de grandes
- pertes aux grains.

Chauvel. >

On voit qu'en 1730, le mois de juin a été très froid, au point que le lendemain de la Saint-Jean, « on a été obligé de

- « se bien chausser. On a eu une peine inconcevable à tirer
- « les près du Douloir et le 4 juillet les grains et chanvre ont
- « été endommagés par la gresle mais non icy en cete
- « paroisse de la translation de Saint-Martin le pays n'est
- « déià Dieu merci que trop maigre et pauvre sans cela. »

## MONTIGNY-L'ALLIER PENDANT LA RÉVOLUTION

Nous avons extrait du registre des délibérations les notes qui nous ont paru de nature à faire connaître le caractère des habitants.

3 février 1790. Procès-verbal bien rédigé relatif à l'élection de la municipalité, après messe haute du Saint-Esprit. Les premiers parmi les élus sont des manouvriers. On entre donc en plein dans le mouvement.

Enregistrement du titre des proclamations, lois, lettrespatentes, décrets, etc., résultant des travaux de « l'Assemblée nationale » et concernant la nouvelle organisation du pays, les impôts, etc., comme ceci (69° cahier) : « Proclamation du roi sur un décret de l'Assemblée nationale concernant les juifs » (du 16 avril 1790). En tout 533 cahiers ou placards.

1790. Fête de Saint-Jean-Baptiste, formation de la milice bourgeoise. Te Deum.

14 juillet 1790. Procès-verbal de la fête de la Fédération. Éloges de l'Assemblée constituante. Messe avec Te Deum. M. le curé reçoit la garde nationale à dîner; celle-ci offre un bal à la jeunesse. La fête s'est très bien passée.

31 octobre 1790. Le curé Quénard prête le serment prescrit par les articles XXI et XXXVIII du décret sur la constitution civile du clergé.

27 janvier 1791. Pour répondre au décret de l'Assemblée nationale qui ordonne l'abolition des armoiries et l'extinction des droits honorifiques, l'assemblée de la municipalité décide que le banc que le Commandenr de Moisy, seigneur et patron du lieu, possède dans l'église, sera ôté. Mais, considérant que le chœur en serait déparé, l'assemblée admet que le Commandeur conservera son banc, non à titre de préséance, mais comme propriété seulement. La loi était ainsi exécutée sans déplaire au Commandeur.

13 novembre 1791. Nomination du maire, du procureur, de l'officier municipal et de trois notables. Le curé Quénard est nommé président de l'assemblée d'élection.

23 septembre 1792. François Quenard, curé, et Henri Cavel, religieux de Cerfroid, prêtent le serment prescrit par la loi du 14 août.

1er janvier 1793. La municipalité se transporte au presbytère pour réclamer du citoyen curé les titres et baux des biens appartenant à la fabrique.

1793. Le 9 mai, à minuit, la garde nationale arrête quatre chevaux chargés de chanvre et de seigle qui cherchaient à éluder les décrets (sic).

9 septembre 1793. Arrestation du même genre.

On voit que le nouveau calendrier n'a été adopté qu'au bout d'un an.

L'an II de la République française, 1<sup>er</sup> jour de la seconde décade du mois de frimaire, inventaire de ce qui se trouve dans l'église.

6 nivôse an II. Le curé refuse de dire la messe; il est remplacé par Henri Clavel, du couvent de Cerfroid.

L'an II « duody nivôse ». Le Conseil général de la commune procède à l'épurement de ses membres suivant l'avis des corps administratifs d'Égalité-sur-Marne. Tous sont trouvés irréprochables.

- 11 nivôse an II. Délibération pour le partage des biens communaux. La proposition ne réunit que les deux tiers des voix, sans doute parce que les habitants de Moisy devaient être exclus du partage.

20 nivôse an II. Pierre Delasalle, instituteur depuis vingtquatre ans, est confirmé dans ses fonctions. On lui donne le presbytère pour logement.

- An II. Un atelier de salpêtre fonctionne dans la commune sous les ordres du citoyen Hutin, commissionné par le Comité de Salut public.

An II. 32 ouvriers sont requis par Rochard, maire, pour couper le bois nécessaire à la fabrication de la poudre.

An II. Réquisitions de grains, foins, pailles, d'un cochon sur neuf, de 63 quintaux de farine, 30 quintaux d'avoine, 13 quintaux dont trois quarts en blé, l'autre quart en seigle pour l'approvisionnement de Paris. Plus quinze livres de beurre et un cent et demi d'œufs par marché.

An II. Réquisitions nombreuses de chevaux et voitures pour l'armée, de grains et fourrages pour l'approvisionnement des marchés.

11 floréal an II. Les habitants font constater sur leur registre, par « le convoyeur national de Château-Thierry », l'impossibilité où ils se trouvent de fournir les réquisitions qui leur sont demandées.

4 messidor an II. Vente aux enchères de la croix du cimetière, 2 livres 15 sous, de la croix de la Commanderie 12 livres 15 sous, d'un devant d'autel, de la civière à porter le pain bénit, en tout 38 livres 4 sous. La grange du presbytère a été vendue à Éloi Delaplace, Nicolas Pérot et Louis Pommier pour 10 livres.

29 brumaire an III. Les habitants de Montigny décident à l'unanimité que les biens communaux, se composant de 45 arpents de bois et 30 arpents de marais, seront partagés. Cette fois les habitants de Moisy ne sont pas exceptés.

17 nivôse an III. L'agent national l'Estandué vient faire une collecte de quatre livres de cendres vives par ménage.

An III. Inventaire des grains et farines. Il ne reste à chacun des 339 citoyens de la commune que vingt livres un quart pour sa portion.

11 floréal an III. Une livraison de cinq sacs de farine venant du moulin de Vasset est arrêtée. Le destinataire, Potel de Montigny, consent à ce que cette farine soit distribuée aux pauvres.

17 floréal an III. Le citoyen Walle, commissaire du district de Château-Thierry vient fermer les portes de l'église. Nous retrouvons le nom de ce citoyen dans tous les environs.

An III. Les chanvres requis sont estimés 50 sous à 3 francs, seulement on ne dit pas quelle est l'unité de poids.

16 messidor an III. Le curé Quénard déclare se soumettre aux lois et consent à remplir son ministère à l'occasion de la fête patronale.

14 floréal an IV. Nomination du citoyen Bahuan de La Ferté-Milon, comme instituteur, à l'effet « d'instruire la jeunesse dans les séances ordinaires aussi de pourvoir aux besoins aussi général et autant nécessaires et utiles à ladite commune qu'à la République en général et de les élever dans les vertus morales et républicaines. »

An IV. La majeure partie des citoyens ayant à choisir une enceinte pour l'exercice du culte auquel ils sont soumis », adoptent l'ancienne enceinte de l'église et du cimetière.

## **GUERRE DE 1870-71**

Si l'on se reporte à l'invasion de 1870-71, on voit les habitants de Montigny s'exalter au sujet de la défense de la Patrie, chercher, bien en vain, hélas! des engins de destruction jusque dans des boîtes de moyeux. Quelques-uns ont essayé de se joindre aux francs-tireurs, d'autres ont envoyé à l'ennemi leurs enfants, les conscrits de la classe future, tout cela avant que les Prussiens ne soient arrivés chez eux, c'est-à-dire par pur patriotisme et non comme conséquence des colères accumulées par l'invasion.

Les passages de troupes furent relativement peu nombreux, néanmoins les journées des 4 et 5 octobre furent particulièrement terribles pour Montigny. Par suite d'un de ces malentendus que nos implacables ennemis savaient si bien faire naître et exploiter, la commune avait été condamnée à être pillée. Immédiatement une centaine de vaches étaient enlevées de la prairie, les cachettes étaient découvertes, les maisons fouillées, le vin bu, le pain pris, les saloirs et les toits vidés, l'argent courant extorqué: tout le monde était affolé et, malgré la famine et la terreur, personne ne songeait à fuir. Ce n'était que le commencement. Pendant la nuit, un incendie se déclare au moulin. L'alarme est d'autant plus grande que chacun y a déposé sa réserve de grain pour le pain de l'hiver, - car il ne fallait pas compter sur les boulangers, tous forains, qui restaient prudemment chez eux avec une provision très limitée. La pompe, qu'on avait dû aller chercher à Crouy, distant de trois kilomètres, n'avait pu presque rien préserver. Elle se bornait à inonder les décombres pour éteindre les derniers fumerons lorsque tout à coup un cri éclate, sinistre comme la mort : « Les Prussiens brûlent nos maisons!!! » Il n'en était heureusement rien. Un nommé F.... s'était vu ravir sa vache et de plus tout son grain, avait été enseveli sous l'effondrement du moulin. Se voyant sans ressource et sans travail, fou de désespoir, il jure qu'il va s'ensevelir sous les ruines de sa maison. Impuissante à l'en empêcher, sa femme appelle désespérément à l'aide tandis que ses filles volent chercher la pompe. Déjà les flammes s'élançaient à travers le toit lorsque, grâce à la promptitude des secours, on parvient à l'arracher à l'asphyxie et au reste, ainsi qu'à préserver ses meubles en limitant les

ravages du feu. Comme F..... n'avait exposé, avec sa maison, qu'une petite chaumière inhabitée, on s'attendrit plutôt que de se fâcher; mais toujours respectueux de la loi, les habitants le conduisirent devant le juge de paix; ce fut là toute sa punition; seulement on ne l'aida pas à reconstruire sa demeure. Tout n'était pas fini et la tragédie faillit succéder au drame. Le malheur rend souvent injuste et cruel et la population avait soif de vengeance. Un individu avait été signalé, à tort nous l'espérons, comme ayant vendu les cachettes aux Prussiens. De ce qu'il avait voyagé et bu avec eux la veille du pillage, les apparences étaient contre lui. Il fut saisi, garotté, le cou attaché par un nœud coulant à la brouette qui devait le conduire au lieu de l'exécution. Il est très probable qu'il allait être fusillé sans l'intervention de M. le curé. Après la guerre, un jugement du tribunal de Château-Thierry l'indemnisa de ses transes et le réhabilita.

La commune de Montigny fit construire des chemins pour donner du pain à ses ouvriers. Elle prit à sa charge toutes les contributions de guerre, de sorte que la dette résultant de l'invasion s'est élevée à 53,000 francs dont 17,800 francs en argent, et n'a pu être éteinte qu'en 1883.

## CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Nous avons vu que, si d'une part les habitants de Montigny ne se sont livrés à aucun excès pendant la Révolution, ils se sont montrés d'autre part fidèles observateurs de la loi. Leur garde nationale a pris son rôle au sérieux, faisant des rondes de nuit, arrêtant plusieurs fois les livraisons de chanvre ou de grains faites clandestinement. Ils ont satisfait, autant qu'ils l'ont pu, aux réquisitions multiples qui leur ont été imposées. Leur épuisement a été tellement complet à un moment donné, que le délégué du district a constaté luimême, sur leur registre des délibérations, qu'il leur était impossible de rien fournir.

Il est vrai qu'au plus grand moment d'effervescence, ils ont cherché à partager les biens communaux. Il est regrettable même que leur première délibération exclue du partage les habitants de Moisy-le-Temple, leurs nouveaux concitoyens. Toutefois, on leur a sans doute fait comprendre que ceux qui ne savent, qui ne veulent ou ne peuvent économiser, auraient bientôt aliéné leur lot et que ce serait, sans aucun profit pour ceux-là, priver la communauté d'une ressource permanente, d'un revenu assuré qui, en temps de cherté, de disette ou d'épidémie, pouvait être employé à secourir les malades, à venir en aide aux veuves et aux orphelins pauvres. Toujours est-il qu'ils ont renoncé à cette malencontreuse idée et s'en trouvent bien puisque, outre leur revenu annuel de près de 500 francs, ils ont pu vendre pour 9,000 francs d'arbres en 1883.

L'habitant de Montigny conserve encore l'amour du clocher. Bien que le sol soit bien souvent sec et ingrat dans la plaine, bien que beaucoup de maisons y soient humides, bien que le village n'ait rien d'attrayant, ni par sa position, ni par ses édifices ou ses places, ni par ses belles maisons, ni par ses divertissements, l'enfant du pays ne le quitte pas sans regrets; il en vante partout les agréments et les avantages; il y revient toujours avec plaisir. Pour être sincère, nous devons pourtant constater avec peine que les quatre aubergistes y débitent un peu trop d'alcool. Pour ne pas rester sur cette mauvaise parole, nous ajouterons que Montigny est une de ces rares communes rurales du département qui aient une Société de secours mutuels. Cette Société qui compte 53 membres (hommes, femmes et enfants) date de 1868; elle continue à prospérer, quoiqu'elle n'ait que 6 membres honoraires.

## A Montigny sont nés:

- 1º M. Angot, curé-doyen de Villers-Cotterêts en exercice, fils du respectable instituteur de ce nom.
- 2º M. Boucher (Raphaël-Onésime), instituteur de Montigny, de Tréloup, décédé à Celles-lès-Condé avant l'âge de la retraite. Il écrivait facilement et était poète à ses heures. Il a été membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- 3º Mademoiselle Douy (Marie-Joséphine), née le 5 septembre 1806, élevée à Montigny. D'abord domestique de Mademoiselle Bataille, de Crouy-sur-Ourcq, elle en devint bientôt l'égale et l'amie. Toutes deux se consacrèrent aux pauvres. Puis elles ont su trouver assez d'aide pour bâtir un Hôtel-Dieu. A sa mort, Mademoiselle Bataille laissa son petit avoir, environ 25,000 francs, à l'œuvre commune, et Mademoiselle Douy resta seule sur la brèche, soignant les malades, recueillant les vieillards infirmes ou délaissés. En 1872, la bonne et sainte fille obtint un prix Monthyon. En 1877, elle léguait par testament l'universalité de ses biens (14,722 fr. 50) à l'Hôtel-Dieu dont elle était naturellement supérieure. Elle ne porta pourtant ce titre qu'après avoir pris l'habit religieux. Après sa mort, survenue le 11 mars 1880, l'hospice recut l'existence légale. C'est donc à juste titre que la reconnaissance publique attribue à Mademoiselle Douy, l'honneur d'avoir fondé l'hospice de Crouy-sur-Ourcq.

Nous allons terminer cette notice par la liste des seigneurs, des curés, des maires et des instituteurs de Montigny.

## ANCIENS SEIGNEURS DE MONTIGNY-L'ALLIER

1397. Jean de Brunet, dit Jeannot, seigneur de Montignyl'Allier.

1478. Éléonore de Brumiers, dame de Trelon et de Montigny, porte le domaine de Montigny à Jean de Miremont, seigneur de Berrieux, dont trois filles et un fils. Il devint ensuite l'apanage d'une branche cadette de cette maison.

1582. Aveu de Madeleine de Savoie, veuve du connétable de Montmorency, seigneur de Gandelu.

Meut de la seigneurie et château de Gandelu: Un fief au village de Montigny qui tient à Guillaume de Miremont, écuyer, seigneur dudit Montigny, appelé le fief de la Maison du Pré.

Le fief de la Maison du Pré se composait de la Maison du Pré, assise entre la rivière et les fossés, et de trente arpents de terres labourables.

Guillaume de Miremont, seigneur de Berrieux, Lierval, etc. (de Montigny, comme on vient de le voir plus haut), maréchal héréditaire du Laonnois, colonel des légionnaires du Vermandois, chevalier de Saint-Michel, député de la noblesse aux états généraux de 1578. Femme Isabelle de Saint-Blaise.

Enfants: David, seigneur de Berrieux, Lierval, etc.

Paul, seigneur de Montigny (vers 1580). Femme Marie-Victoire Scolari, sans enfants.

1730. De Vaultier, seigneur de Gilaucourt et de Montigny.

1732. Nous lisons sur les registres de Brumetz: Parrain, très haut et très puissant seigneur Léon Potier, comte de Tresmes, marquis de Gandelus, seigneur de Courchamps, Montigny-l'Allier, etc., mestre de camp du régiment de Gesvres. Ce seigneur n'était pas le duc de Gèvres: celui-ci figure sur l'acte précédant celui qui vient d'être cité sous le nom de Joachim Bernard Potier duc de Gesvres, etc.

Le dernier seigneur de Montigny fut le duc de Gesvres. On voit encore aujourd'hui sur le milieu du toit de l'église une pierre sculptée en couronne représentant les armes du duc de Gesvres.

#### . CURÉS

Hérivaux, de 1676 à 1680; de 1680 à 1709, Jacques Blin, qualifié de religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à son arrivée et de religieux de l'ordre de Malte à sa mort le 26 septembre 1709; de 1709 à 1720, Pierre Rochard; de 1720 à 1740, Gentil; de 1740 à 1750, le R. P. Jacques-François Casternaut de Castelnaud du couvent de Cerfroid et divers religieux; de 1750 à 1761, Decoissy; de 1761 à 1766, Joseph Blimond; de 1766 à 1782, divers religieux dont un a le titre de chanoine; de 1782 à la Révolution, Quénard; ...... 1805, Chevalier; de 1805 à 1817, Grosselin; de 1817 à 1819, Tremelle; de 1819 à 1824, Bruncamp; de 1824 à 1825, Jonniaux; de 1825 à 1831, Lobry; 1831, Briquet (ces derniers de Gandelu); de 1831 à 1836, Féry; de 1836 à 1841, Jamme; de 1841 à 1845, Ringuet; de 1845 à 1853, Lebrun; de 1853 à 1860, Salmon (ces derniers curés ou vicaires de Crouy-sur-Ourcq); de 1860 à 1878, Petit; de 1878 à 1880, Lebrun; de 1880 à 1882, Laloue; de 1882 à 1884, Jovenay. L'intérim est tenu par M. Breun, curé de Mareuil-sur-Ourcq.

## **MAIRES**

De 1790 à 1793, Rochard; an II et an III, Trichet et de La Rue; an IV, Bouchez; an V, Delaplace; de l'an VI à 1808, Santerre; de 1808 à 1816, de la Salle (il était en même temps instituteur); de 1816 à 1819, Marles; de 1819 à 1834, Lavigne; de 1834 à 1835, Chéron; de 1835 à 1848, Belland; de 1848 à 1870, Vincent; de 1870 à 1877, Démont; depuis 1877, Pivot.

#### **INSTITUTEURS**

De 1677 à 1720, Jean Brigault; de 1720 à 1722, Antoine Bonnet, recteur d'école; de 1722 à 1723, Jean Chevaucheur, fils d'un procureur de Crouy-sur-Ourcq; de 1723 à 1726, Antoine Lochon; de 1726 à 1744, Louis Fusilliez; de 1745 à 1769, de la Pierre; de 1769 à 1770, Louis Lucet; de 1770 à 1816, Pierre Delasalle. Une délibération du 14 floréal an IV remplaçait ce dernier par le citoyen Bahuan, de La Ferté-Milon. De 1816 à 1845, Angot; de 1845 à 1847, Bouchez, Jean-Baptiste; de 1847 à 1854, Bouchez, Raphaël-Onésime; de 1854 à 1858, Déléans; de 1858 à 1859, Cerf; de 1859 à 1861, Dugué; de 1861 à 1871, Gobancée; depuis 1871, Fromont.

DOUCHY.

Brumetz, le 15 septembre 1885.